



Epidémie COVID 19, un an après...

Bref résumé des mois précédents :

Février 2020... les premiers décès attribués au COVIDI étaient annoncés en France, parmi les premiers clusters plusieurs sont alors situés sur l'Oise.

Des premières notes sortent mi mars avec la mise en place du premier confinement. Au regard du nombre important de signalements décrivant des situations ubuesques et ne respectant manifestement pas les principes de base de protection ni des agents, ni du public ; la CGT avait pris attache auprès des DISP et de la DAP afin d'exiger des consignes plus claires, cohérentes et appliquées partout de manière similaire.

Une note DAP le 17 mars vient enfin préciser les modalités d'organisation des SPIP et des permanences tournantes. Les Plan de Continuation de l' Activité (PCA) se déclinent un peu partout, pour assurer à la fois la sécurité des personnels et la nécessaire continuité de service.

Dans l'Oise contrairement à d'autres départements, la Direction du SPIP prendra rapidement ses responsabilités malgré des directions d'établissements qui n'avaient pas encore pris en compte la situation sanitaire et voulaient imposer au CPIP une prise de risque inutile.

La CGT appelle dès mars à la mise en place de solution immédiate avec un effet immédiat : un recours massif à la grâce individuelle pour le maximum de personnes incarcérées, en fonction du reliquat de peine restant à effectuer et de la nature des infractions concernées. Des RSP exceptionnelles vont être finalement octroyées sous certaines conditions.

Peu à peu le matériel de protection nécessaire (masque, gel...), puis celui pour le télétravail vont arriver dans les services.

Durant cette période, les agents des SPIP vont tout mettre en œuvre pour vider les détentions en traitant des dizaines de RSP-Exceptionnelles, des LSC, etc.. Nous passerons outre les histoires de congés retirés et de prime qui ont juste montré la capacité limite sur-naturelle de la DAP à créer des inégalités et dans la mise en place d'usines à gaz.

Evolution des personnes suivies :

Nous n'avons pas trouvé de chiffres fiables concernant le milieu ouvert...pourtant l'évolution du flux aurait été intéressante à connaître mais la pénitencière oublie trop souvent qu'il existe des services et des personnes suivies hors des murs des détentions...

En ce qui concerne les personnes détenues sur la DISP de Lille:

-janvier 2020 7220 personnes

-Juin 2020 : 5928 personnes

-janvier 2021 : 6297 personnes

Si le niveau de début 2020 n'a pas été atteint, le nombre de personnes détenues remonte régulièrement.

Aujourd'hui :

La crise sanitaire n'est hélas pas terminée.

Le matériel pour télé-travailler a été distribué, le gel, les masques sont fournis.

Pour la CGT IP60/02 :

- si le télétravail doit être encouragé (car il reste basé sur le volontariat), cela ne peut se faire qu'avec une charge de travail adaptée à la situation. Il n'est donc pas du tout le moment d'envisager de charger la mule avec des programmes supplémentaires, des procédures en plus, etc... En effet, nous observons que le recours au télétravail de façon massif donc au-delà d'une certaine quotité induit une perte d'efficacité sur le présentiel à temps de travail égal.

-la Direction doit réussir à peser sur le judiciaire afin de saisir la chance de repartir sur de bonnes bases en terme de nombre de probationnaire ou de personnes détenues. Il est temps maintenant que les prisons ont été partiellement vidées, d'arrêter de les remplir inutilement et de privilégier d'autres solutions. Plus globalement, il est temps que les SPIP arrêtent d'être embolisés par des suivis qui n'ont plus de sens et de se concentrer sur les mesures où il est utile.

-Les agents et les PPSMJ doivent continuer à être protégés de l'épidémie. Nous avons pour le moment réussi à éviter des énormes clusters dans les services ou en détention, il ne faut pas baisser la garde. Il ne faut donc pas repartir comme si de rien n'était avec des présences inutiles ou presque dans des regroupements du type de certaines CPU, des regroupements de PPSMJ dans les salles d'attentes inadaptées, etc...

La CGT IP 60/02 restera vigilante sur l'évolution de la situation.

A Liencourt, le 09/02/2021